Annexe 51-18 du Livre V de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie Annexe à l'article R. 5127-76

<u>Historique</u> :			
Créé par :	Arrêté n° 2022-2981/GNC du 21 décembre 2 de la partie règlementaire de l'ancien cod applicable en Nouvelle-Calédonie		JONC du 30 décembre 2022 Page 1599
En-tête de la	pharmacie		
Cumul des ab	osence : > 8 jours osences sur l'année : < 4 mois : DASS-NC, COPNC		
informe de réglementation Durant cette pharmacie	itulaire de la pharmacie	sous le n°	, selon la, docteur en, demeurant ement.
accepte mon	remplacement et d'endosser toungés, commandes, stupéfiants	utes les responsabilité	_
Signature du titulaire		Cachet de la pharmacie	
Signature du	remplacement		
Fait à : Le : jj/mm/aa	aaa		

Durée de l'absence : > 8 jours Cumul des absences sur l'année : > 4 mois Destinataires: DASS-NC, COPNC soussigné(e), pharmacien titulaire de la pharmacie..... vous informe de mon absence du au, selon la réglementation en vigueur. Durant cette période M./Mme, docteur en pharmacie inscrit à l'Ordre sous le n°....., demeurant assurera mon remplacement. M./Mme..., co-signataire de ce courrier accepte mon remplacement et d'endosser toutes les responsabilités associées (gestion des plannings, congés, commandes, stupéfiants...). Cette absence a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil de l'ordre des pharmaciens en date du/...... (autorisation en pièce jointe). Signature du titulaire Cachet de la pharmacie Signature du remplacement

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

En-tête de la pharmacie

Fait à:

Le:...../...../